

Mode d'emploi :

- Imprimer les pages 2 et 3 au format A4 en recto verso. Préciser retournement sur le bord long.
- Couper la feuille en 2 pour en faire 2 A5, puis les plier en deux et les insérer l'un dans l'autre.
- Ajouter une ou deux agrafes sur le pli.
- Diffuser dans vos écoles!

The image shows a printer settings dialog box with the following sections and options:

- Pages à imprimer**
 - Tout
 - Actuelles
 - Pages
 - ▶ Autres options
- Dimensionnement et gestion des pages** ⓘ
 - Taille
 - Affiche
 - Multiple
 - Livret
 - Ajuster
 - Taille réelle
 - Réduire les pages hors format
 - Echelle personnalisée : %
 - Choisir la source de papier selon le format de la page PDF
- Imprimer en recto verso
 - Retourner sur les bords longs
 - Retourner sur les bords courts

Les mots de trop

est une association loi 1901 portée par le collectif du même nom, qui lutte contre toute forme de discrimination dans les écoles d'enseignement supérieur de la culture.

contact@lesmotsdetrop.fr
www.lesmotsdetrop.fr
@les.mots.de.trop

S'informer

et agir face aux

discriminations

Victime ou témoin :

vers qui me tourner ?



Dans chaque structure dépendant du ministère de la Culture, une personne est en charge des inégalités et discriminations. De plus, chaque école doit avoir rédigé une charte sur les discriminations en école d'art et elle doit être respectée par tous·es.

Un dispositif d'alerte et de signalement existe spécialement pour les agentes du ministère de la Culture, pour tout type de discrimination au travail ou durant les études.

»» Allo Discrim: 0800 10 27 46

Validisme et psychophobie

SOS Amitié, détresse psychologique et prévention suicide
»» 09 72 39 40 50

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes, malentendantes, aphasiques
»» 114

Ligne d'écoute pour les personnes autistes
»» 0800 71 40 40

Numéro d'urgence pour les victimes ou témoins de maltraitance envers les personnes vulnérables
»» 3977

Fil Santé Jeunes, ligne d'écoute pour les 12-25 ans
»» 0800 236 235

Ces « micro-agressions » peuvent conduire dans un premier temps à un mal-être, un sentiment d'exclusion ou d'insécurité. Elles peuvent aussi mener au harcèlement, à des menaces verbales, voire des abus physiques, émotionnels, financiers, des agressions physiques et sexuelles, des viols. Les discriminations peuvent conduire aux violences les plus extrêmes, c'est pourquoi il est important d'avoir une connaissance des différentes formes qu'elles peuvent prendre afin de pouvoir réagir rapidement.

👉 Le terme « micro-agression » n'a pas pour but de minimiser ou hiérarchiser les types d'agressions, mais indique combien celles-ci sont insidieuses et considérées - à tort - comme moindres.

Qu'est-ce qu'une

discrimination?

Lorsqu'il est question de discrimination, il est commun de penser directement à des actes particulièrement violents et choquants, autant pour la personne concernée que pour les témoins. Or, les discriminations peuvent survenir de différentes manières et à différents degrés. Il est alors important de savoir les déceler, même sous leurs formes les moins flagrantes.

Dans de nombreux cas, les discriminations se manifestent sous la forme de remarques censées être humoristiques: ce n'est cependant pas parce qu'elles sont présentées comme du «second degré» que les remarques sexistes, racistes, LGBTIphobes, validistes, etc., sont tolérables et ne véhiculent pas un discours oppressif.

Faire des blagues discriminantes, c'est fermer les yeux sur la réalité violente des oppressions. Cela peut être choquant, voire traumatisant pour les personnes concernées.

L'utilisation d'un langage maladroit, non documenté, peut aussi être extrêmement pesant et oppressif. Ainsi, les remarques véhiculant des clichés sur le genre, l'orientation sexuelle, la culture, la maladie, etc. d'une personne sont des vecteurs de discrimination. On parle alors de «micro-agressions». Sans pour autant qu'il s'agisse de situations moins douloureuses pour les personnes concernées, elles sont souvent subtiles: raison de plus pour y faire particulièrement attention.

Reconnaître les

discriminations

Une discrimination est, par définition, le fait de distinguer et de traiter différemment (le plus souvent mal) quelqu'un ou un groupe de personnes sur des critères liés à leur identité.

Classisme: discrimination basée sur l'appartenance à une classe sociale et/ou à l'égard d'une personne précaire

Grossophobie: discrimination à l'égard d'une personne grosse

LGBTIphobie: discrimination basée sur l'identité de genre et/ou l'attirance sexuelle d'une personne (dont homophobie, transphobie, lesbophobie, etc.)

Psychophobie: discrimination à l'égard d'une personne atteinte d'une maladie psychiatrique et/ou de troubles du comportement ou neurologiques

Racisme: discriminations basées sur l'origine ou la culture d'une personne

Sexisme: discrimination à l'égard du genre féminin

Validisme: discrimination à l'égard d'une personne en situation de handicap physique ou psychique

Racisme

SOS Racisme
Permanence juridique
pour les victimes
» 0140353655

Lallab, association féministe
contre le racisme et
l'islamophobie
» lallab.org

MWASI, collectif afroféministe
» mwasicollectif.org

Sexisme

En avant toutes!, association
proposant un chat anonyme et
gratuit en ligne
» commentonsaime.fr

SOS Viol
» 0800 05 95

CLASCHEs, collectif de lutte
contre le harcèlement sexuel
dans l'enseignement supérieur
» clasches.fr

Ligne d'écoute pour les
victimes de violences sexistes
et sexuelles
» 3919

SOS Harcèlement
» 0884 28 46 37

Ligne d'écoute pour les femmes
en situation de handicap
victimes de violences
» 01 40 47 06 06

LGBTQI-Phobies

SOS Homophobie
» 01 48 06 42 41
» sos-homophobie.org

Contact, ligne d'écoute pour les
personnes LGBTQI+ et leur
entourage
» 0 805 69 64 64

RAVAD, assistance aux
victimes d'agressions et
discriminations lgbtphobes et
sérophobes
» 06 17 55 17 55

ENIPSE, ligne d'écoute pour
les personnes LGBTQI+
» 06 24 10 63 10



En France, sont interdites et sanctionnables toutes discriminations fondées sur*:

- l'origine géographique, nom de famille, lieu de résidence
- l'appartenance ou non-appartenance, réelle ou supposée, à une ethnie, une nation ou une prétendue race
- la langue parlée (autre que le français)
- le sexe ou l'identité de genre
- la situation de famille, grossesse ou maternité
- l'orientation sexuelle
- l'apparence physique
- l'âge
- l'état de santé, handicap, perte d'autonomie
- les caractéristiques génétiques
- la religion, convictions politiques ou activités syndicales
- la précarité de la situation économique et/ou domiciliation bancaire

Juridiquement, il est possible de porter plainte en gendarmerie ou en ligne jusqu'à 6 ans après les faits.

» Antidiscriminations.fr
» Défenseur des Droits: 39 28

*Article 225-1 du code pénal